

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE : TOUT SAVOIR SUR LES NOUVELLES RÈGLES D'ACQUISITION ET DE REPORT

La loi « DADDUE », publiée au journal officiel le 23 avril 2024, est entrée en vigueur le 24 avril. Elle prévoit de nouvelles modalités d'acquisition des congés payés et des nouvelles règles concernant le report des congés payés. Ces nouvelles dispositions ont un impact important sur la gestion des congés payés dans les structures. Ces nouvelles dispositions vont avoir un important impact sur la gestion des congés payés dans les structures. Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, de multiples événements conduisent un salarié à s'absenter. Ces éléments sont prévisibles comme un départ en congés payés

ou imprévisibles comme la survenue d'une maladie, d'un accident ou d'un événement personnel (naissance, décès). Les personnes ayant en charge le suivi des contrats de travail sont confrontées à ces très nombreuses situations. Il est important qu'elles puissent mettre en œuvre les procédures dans le respect des droits et obligations des salariés. À l'issue de la formation, elles seront en capacité de répondre aux sollicitations des salariés. Elles pourront également appréhender l'impact de ces absences dans le fonctionnement de la structure.

OBJECTIFS

- Connaître les règles d'acquisition et de décompte des congés payés et mesurer les incidences sur les congés payés des différentes absences du salarié
- Connaître les différents cas d'absences des salariés
- Maîtriser les procédures et l'ensemble des incidences liées aux absences

4 et 5 novembre 2025 en distanciel



Horaires heure locale :

Métropole : 13h30 - 17h
Antilles : 8h30 - 12h
Guyane : 9h30 - 13h



390€ adhérent

585€ non-adhérent (par personne)



2x0.5 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

CONTENU

Les congés payés légaux

- Mode d'acquisition des congés par les salariés : durée des congés acquis
- Modalités de prise des congés : droits et obligations de l'employeur et du salarié

Les congés conventionnels

- Congés trimestriels

Les jours fériés

- Modalités d'acquisition des repos compensateurs
- Modalités de prise des repos compensateurs
- Un cas particulier : le 1er mai

Les congés liés à la naissance ou l'adoption

- Le congé maternité et le congé d'adoption
- Le congé de paternité
- Le congé parental d'éducation

Les congés liés à l'état de santé des salariés

- Le congé maladie
- Les congés liés à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Les cures thermales
- Le temps partiel thérapeutique

Les congés pour motif personnel

- Les congés pour événements familiaux
- Les congés pour enfant malade

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Responsable d'équipe, assistant ressources humaines et toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- Apports juridiques
- Exercices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test de positionnement d'entrée
- Test de positionnement de sortie
- Questionnaires de satisfaction

INTERVENANTS

- Profil de(s) intervenant(s) : Conseillers en relation du travail FEHAP